

DELEGATION DE SERVICES PUBLICS
COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Les rapports présentés dans cette délibération concernent les Délégations de Services Publics de **Restauration scolaire** et municipale **ELIOR et SODEXO** d'une part et la D.S.P. du **Casino de Grasse**, d'autre part.

Concernant la Délégation de Service Public du Casino :

Pour rappel, les produits tirés de l'exploitation du Casino sont le prélèvement sur le produit des jeux et la redevance d'occupation des locaux communaux.

Sur l'exercice 2020/2021, le Casino fortement impacté par la crise du COVID affiche un résultat net déficitaire de 4 462 €.

Le produit des jeux est en forte baisse de près de 50% par rapport à l'exercice précédent, il se traduit par un **prélèvement communal de 18 580 €**.

Sur l'exercice 2021/2022, le Chiffre d'Affaire net est en forte augmentation.

Néanmoins les charges d'exploitation sont elles aussi en forte augmentation ? Ce qui aboutit à un **résultat déficitaire de 168 038€**.

Sur cet exercice, le produit des jeux en hausse se traduit par un **prélèvement communal de 44 405€**.

Malgré l'exonération des redevances de la commune sur le loyer durant la période COVID, des aides diverses, le retour d'une clientèle qui semble se fidéliser avec une politique de renouvellement des machines, le Casino ne parvient pas à retrouver l'équilibre budgétaire.

Avec des charges d'exploitation majoritairement incompressibles et un **niveau de trésorerie assez faible**, on voit mal comment le Casino parviendra à retrouver un **équilibre budgétaire durable**.

Qu'en est-il d'ailleurs du restaurant qui, lors de la commission consultative des services publics locaux, était fermé en raison d'un salarié en arrêt ?

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes indique dans son dernier rapport que **les produits tirés du Casino sont modestes et les retombées indirectes générées par le Casino en terme d'attractivité touristique de la commune sont difficiles à évaluer, mais marginales à ce jour**.

Avez-vous mis en place ou amorcé **une évaluation des retombées du Casino en termes de développement culturel et touristique ?**

Concernant la Délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale à ELIOR :

Pour l'année 2021/2022, première année de délégation, qui court de janvier 2022 à août 2022, l'activité représente 408 544 repas et le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 909 099 €.

La Commission de services publics locaux a permis au délégataire de faire le point sur les investissements réalisés et prévus de la nouvelle cuisine centrale.

Il est noté qu'une attention particulière sera apportée sur le gaspillage alimentaire qui représente 40% des déchets.

Il y a cependant distorsion entre **les dysfonctionnements relatés par les associations de parents d'élèves** et la situation telle qu'elle nous est décrite.

En effet, s'il est reconnu quelques petits soucis dans la distribution des repas, la qualité, la quantité etc. dus à la mise en place du nouveau délégataire, aux travaux de la cuisine centrale, les dysfonctionnements sembleraient désormais résolus.

Or, les parents d'élèves de **10 Associations de Parents d'Elèves ont constitué un groupe dédié à la cantine de leurs enfants** pour relater les divers **problèmes rencontrés avec Elior qui perdurent**.

Les sujets d'insatisfaction des parents sont nombreux : problème du nombre de repas, le nombre d'enfants est parfois sous-évalué pour gaspiller moins, problème de communication avec Elior qui répond avoir des problèmes de téléphone, d'internet, de transport des plats, qualité des repas non issue de la cuisine centrale, etc.

Le dernier dysfonctionnement en date pour lequel vous avez répondu concerne la distribution des repas lors des dernières grèves.

Dans le souci d'éviter le gaspillage alimentaire, Elior a servi aux enfants des boîtes de conserve issues de la réserve. Les parents avertis de la grève des enseignants 48h à l'avance n'ont pas pu respecter le délai d'annulation du repas de 72h auprès d'Elior qui leur a donc facturé le repas.

Les services municipaux sont intervenus auprès d'Elior afin qu'il ne comptabilise pas les repas non consommés durant cette période.

Ce qui amène tout de même à la réflexion suivante.

Pourquoi exiger un délai d'annulation de 72h en période de grève, alors que le repas servi n'est pas un repas frais qui nécessite une préparation mais un repas de réserve ?

Pourquoi lorsque le repas servi n'est pas un repas frais avec des denrées locales de qualité, bio,... n'y a-t-il pas une décote du délégataire ?

Le repas journaliers des enfants préoccupe -et c'est tout à fait légitime- les parents, lorsque vous avez choisi Elior parce qu'ils assureraient une production autonome des repas dans une cuisine centrale avec des produits de qualité locaux, bio etc. la majorité des parents s'attendait à une véritable amélioration qu'ils ne voient pas venir.

La mise en place assez récente de cette délégation ne doit pas faire oublier les obligations de service public de qualité que la collectivité a vis à vis de ses usagers.